

Le 5 août 2026

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **cinquième jour du mois d'août de l'an deux mille VINGT-SIX**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : mesdames Marie-Josée Filteau, Johanne Fradette et Thérèse McCutcheon ainsi que messieurs Mario Cantin, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berger, maire.

Le directeur-général et greffier-trésorier, Monsieur Francois Lemay, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Jean-Pierre Berger procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

26-08-001

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant :

- le point 12.2 – Adoption du règlement no. 511-2026 amendant le règlement 298-2007 sur l'utilisation du quai de Georgeville
- le point 12.3 -- Adoption du règlement no. 512-2026 amendant le règlement RU 2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

ADOPTÉE

26-08-002

3. Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DES ACTIVITÉS MUNICIPALES DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de juillet dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de juin et juillet sont déposés aux membres du conseil.

7.3 Dépôt du certificat sur la tenue des registres concernant le nouveau règlement de zonage (488-2025-1) et le nouveau règlement relatif aux usages conditionnels (497-2025-1)

Le greffier-trésorier dépose aux membres du conseil l'état des résultats définitifs de la tenue des registres du 16 juillet 2026, portant sur l'approbation des nouveaux règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement de zonage numéro 488-2025-1, remplaçant le règlement de zonage antérieur numéro 212-2001;
- Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 497-2025-1, remplaçant le Règlement concernant les usages conditionnels numéro 294-2007.

Le tout tel que prescrit à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux* (LERM).

REPORTÉ

7.4 Demande de correction de nom pour le chemin Channell

26-08-003

7.5 Demande de dérogation mineure pour le 17 chemin Fiset

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 17 Fiset (lot 4 923 52) a soumis une demande de dérogation mineure concernant les marges de reculs pour un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 212-2001 exige que les bâtiments accessoires dans la zone Vd-1 soit de 6m pour la marge avant et 2m pour la marge latérale;

ATTENDU QUE le bâtiment a été implanté à 1.83m de la ligne latérale et 5.38m de la ligne avant;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés avec un permis en vertu du règlement 216-2001;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués de bonne foi, et qu'il s'agit d'une erreur d'implantation;

ATTENDU QUE le statu quo a pour effet de causer un préjudice au demandeur, dans la mesure où la mise aux normes nécessiterait de démolir la fondation du bâtiment pour la reconstruire quelques centimètres plus loin, engendrant des coûts supplémentaires;

ATTENDU QUE le bâtiment, dans sa position actuelle, ne cause pas de perte de jouissance aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas remis en cause;

ATTENDU QUE le CCU a transmis ses recommandations au conseil municipal;

Il est proposé par Mario Cantin
Il est résolu

QUE le conseil autorise la dérogation mineure du bâtiment accessoire au 17 chemin Fiset, à 1.83 m de la marge latérale et de 5.38 m de la ligne avant.

7.6 Dépôt du PV du comité de démolition

Le procès-verbal du comité de démolition du 29 juin 2026 est remis aux membres du conseil.

8. ENVIRONNEMENT

26-08-004

8.1 Baie De Fitch — Continuité de l'analyse réglementaire et octroi d'un mandat de consultation

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéro 24-10-831 du 7 octobre 2024 et numéro 25-06-996 du 2 juin 2025, le conseil municipal a entrepris des démarches concernant l'encadrement des activités nautiques dans la Baie de Fitch;

CONSIDÉRANT QU'un rapport relatif à une demande de restriction en vertu du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, ci-après le « processus RRVUB », a été transmis au Bureau de la sécurité nautique le 11 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada a informé la Municipalité, en novembre 2025, que la demande pouvait être maintenue, modifiée ou retirée par l'administration locale, puisqu'elle n'avait pas encore été intégrée à la publication réglementaire applicable ni acquis force de loi;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada a également précisé que toute modification substantielle aux restrictions demandées nécessiterait une nouvelle consultation auprès des utilisateurs et des parties prenantes du plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du dossier par l'Administration centrale de Transports Canada a été mise en pause dans l'attente d'une décision de la Municipalité quant à la poursuite, à la modification ou au retrait de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assurer la continuité des travaux entrepris par le conseil précédent, tout en procédant à une analyse complète des options réglementaires disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir l'accompagnement de deux expertes afin de compléter l'analyse du dossier et de lui permettre de prendre une décision éclairée;

***Il est proposé par Brian Wharry
Il est résolu***

D'OCTROYER à Karina Palmorino et à Laurence Langevin un mandat de consultation visant à poursuivre et à compléter l'analyse réglementaire concernant les activités nautiques dans la Baie de Fitch, conformément à leur offre de service du 29 juillet 2026 au montant de 15 000\$;

QUE ce mandat comprenne notamment l'analyse des options permettant de maintenir, de modifier ou de retirer la demande déposée le 11 juillet 2025, ainsi que l'évaluation des démarches et consultations qui pourraient être requises selon l'option retenue;

QUE ce mandat puisse également comprendre, et non limitativement, les échanges avec le Bureau de la sécurité nautique, Transports Canada, les

utilisateurs du plan d'eau et les autres parties prenantes concernées, mais aussi la complétion des formulaires auprès de Transports Canada et la rédaction d'une proposition de règlement;

DE PRÉCISER que l'octroi de ce mandat ne constitue pas une décision du conseil quant au maintien, à la modification ou au retrait de la demande actuellement déposée auprès de Transports Canada;

D'AUTORISER une dépense maximale de 15 000\$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de ce mandat;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 47000 453.

ADOPTÉE

26-08-005

8.2 Octroi d'une aide financière à Memphrémagog Conservation Inc pour le contrôle des phragmites dans la Baie de Fitch

ATTENDU QUE l'organisme MCI sollicite le soutien de la municipalité pour contrôler les phragmites dans la baie de Fitch;

ATTENDU QUE le phragmite a été répertorié dans la baie Fitch en périphérie de milieux humides;

ATTENDU QUE ce projet vise à augmenter l'intensité du contrôle pour éradiquer cette espèce exotique dans ce secteur d'importance et ainsi favoriser la protection la biodiversité sur le territoire de notre municipalité.

***Il est proposé par Marie-Josée Filteau
Il est résolu***

QUE la municipalité appui la démarche du MCI et donne une contribution financière au montant de 3 000\$ pour le contrôle du phragmite dans la baie Fitch.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

26-08-006

9.1 Octroi de contrat pour l'achat de ponceaux et de ses équipements

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics prévoit installer des ponceaux au cours des prochain mois;

ATTENDU QUE la municipalité a invité des entreprises à soumettre une soumission pour l'achat des ponceaux;

ATTENDU QUE les offres reçues, incluant les taxes, sont les suivantes :

Terraquavie	20 668.00\$ \$
Réal Huot inc.	16 700.09\$ \$

***Il est proposé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre no 1191207 de la compagnie Réal Huot inc., datée du 10 juillet 2026 au montant de 16 700.09\$ \$ incluant les taxes et le transport.

ADOPTÉE

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

26-08-007

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de juillet, et autorise la direction générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de juillet conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés : 484 907.60 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois juillet 2026, pour un montant de 87 870.05 \$.

ADOPTÉE

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir de la direction générale et du responsable de la voirie et des infrastructures, pour le mois de juillet, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la direction: 58.30\$
- Rapport du responsable de la voirie et 7 409.00\$
infrastructures :

26-08-008

10.3 Mandat juridique pour vice de construction à la caserne de Fitch Bay

ATTENDU QU'il y a des déficiences à la suite de la construction de la caserne;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà mandaté Me Charles Desy, du cabinet Girard Avocats et que celui-ci s'est désisté de ce dossier; voir résolution no. 26-01-008;

Il est proposé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE de mandater la direction générale de désigner un avocat pour représenter la municipalité et envoyer une mise en demeure aux entités impliquées.

ADOPTÉE

26-08-009

10.4 Ajustement de code budgétaire

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer une gestion efficace et souple des ressources financières de l'organisation;

ATTENDU QUE certaines modifications aux codes budgétaires sont nécessaires afin de refléter adéquatement les besoins opérationnels et les dépenses réelles;

ATTENDU QU'il y a un montant de 32 000\$ de disponible dans le poste budgétaire no. 03 60006 621 concernant le rechargement;

ATTENDU QUE le conseil déplace un montant de 5 000\$ vers le poste budgétaire no. 02 35500 649 concernant la signalisation et de 15 000\$ vers le

poste budgétaire no. 02 47000 453 concernant la protection environnementale.

Il est proposé par Thérèse McCutcheon
Il est résolu

QUE le conseil autorise la direction générale et/ou le responsable des finances à effectuer les transferts et modifications requis entre les codes budgétaires, dans le respect des crédits budgétaires approuvés et des politiques financières en vigueur.

QU'il soit également résolu que toute modification importante ayant un impact sur le budget global ou dépassant les limites prévues aux politiques financières soit soumise au conseil pour approbation.

ADOPTÉE

26-08-010

10.5 Autorisation de délégation au congrès de la FQM pour le maire Jean-Pierre Berger

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre 2026;

ATTENDU QUE le maire, M. Jean-Pierre Berger a démontré son intérêt à participer à ce congrès;

Il est proposé par Mario Cantin
Il est résolu

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès de la FQM 2026 de M. Jean-Pierre Berger, maire de la municipalité au coût maximal de 1 150,00 \$ par inscription plus les taxes applicables;

QUE les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et de stationnement soient remboursés uniquement sur présentation de pièce justificatives et en respect du manuel de l'employé/élu.

ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-08-011

12.1 Adoption d'un règlement no. 510-2026 concernant la vitesse sur le chemin Gendron

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 8 juillet dernier, le conseiller monsieur Andrew Phaneuf, conseiller, a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement no 510-2026 concernant le changement de vitesse pour le chemin Gendron.

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse sur une partie du chemin Gendron de la municipalité du Canton de Stanstead.

Il est proposé par Marie-Josée Filteau
Il est résolu

QUE le conseil adopte le Règlement numéro 510-2026 concernant la vitesse sur le chemin Gendron.

ADOPTÉE

26-08-012

12.2 Adoption du règlement no. 511-2026 amendant le règlement no. 298-2007 sur l'utilisation du quai de Georgeville

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 8 juillet dernier, le conseiller monsieur Mario Cantin a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement no. 511-2026 amendant le règlement no. 298-2007 sur l'utilisation du quai de Georgeville;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'autoriser des cours de plongée sous-marine au Quai de Georgeville durant le mois d'août 2026.

Il est proposé par Johanne Fradette
Il est résolu

QUE le conseil adopte le Règlement numéro no. 511-2026 amendant le règlement 298-2007 sur l'utilisation du quai de Georgeville.

ADOPTÉE

26-08-013

12.3 Adoption du règlement no. 512-2026 amendant le règlement RU 2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 8 juillet dernier, la conseillère madame Johanne Fradette a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement no. 512-2026 amendant le règlement RU 2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'uniformiser les amendes lors d'infractions de stationnements.

Il est proposé par Johanne Fradette
Il est résolu

QUE le conseil adopte le Règlement numéro no. 512-2026 amendant le règlement RU 2023-02 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

ADOPTÉE

13. LOISIRS ET CULTURE

26-08-014

13.1 Demande de permis d'alcool par l'Église anglicane de Georgeville

ATTENDU QUE l'Église anglicane St. George de Georgeville organise un souper-bénéfice dans le but de recueillir des fonds pour soutenir ses activités et sa mission;

ATTENDU QUE le conseil organisateur juge opportun d'offrir des boissons alcooliques aux participants lors de cet événement afin d'en favoriser le succès;

ATTENDU QUE le service de boissons alcooliques doit être effectué conformément aux lois et règlements applicables du Québec, notamment ceux de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ);

Il est proposé par
Il est résolu

QUE l'Église anglicane St. George de Georgeville soit autorisée à servir des boissons alcooliques lors du souper-bénéfice qui se tiendra le 8 août 2026 à Georgeville.

QUE les dirigeants ou représentants désignés de l'Église soient autorisés à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les permis temporaires requis auprès des autorités compétentes.

QUE toutes les activités liées au service ou à la vente d'alcool soient réalisées conformément aux lois, règlements et conditions applicables aux permis délivrés.

QUE le ou la secrétaire de l'organisation soit autorisé(e) à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

14. VARIA

15. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

26-08-015

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le maire, Jean-Pierre Berger, il est 20h38.

M. Jean-Pierre Berger
Maire

M. Francois Lemay
Directeur-général et greffier-trésorier